

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 394-2006, 17 mai 2006

CONCERNANT monsieur Juan Roberto Iglesias, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

ATTENDU QUE monsieur Juan Roberto Iglesias a été engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux par le décret numéro 577-2003 du 7 mai 2003 pour une période de trois ans se terminant le 19 mai 2006 et qu'il y a lieu de prolonger cet engagement ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de monsieur Juan Roberto Iglesias comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux soit prolongé du 20 mai 2006 au 2 juillet 2006 ;

QUE le contrat d'engagement annexé au décret numéro 577-2003 du 7 mai 2003, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Juan Roberto Iglesias et qu'il soit modifié en conséquence ;

QUE le présent décret prenne effet le 20 mai 2006.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46280

Gouvernement du Québec

Décret 395-2006, 17 mai 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Juan Roberto Iglesias comme membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 855-2000 du 28 juin 2000, modifié par le décret numéro 509-2004 du 2 juin 2004, l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé a été constituée ;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, l'Agence est constituée d'un maximum de quinze membres nommés par le gouvernement sur la recommandation du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche, après consultation des ministres concernés ;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, le gouvernement nomme, parmi les membres, un président-directeur général et fixe sa rémunération, ses avantages sociaux et ses autres conditions de travail ;

ATTENDU QU'en vertu de ce décret, le mandat du président-directeur général est d'une durée d'au plus cinq ans et il demeure en fonction malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 119-2005 du 18 février 2005, le ministre de la Santé et des Services sociaux exerce les fonctions du ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie à l'égard de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé ;

ATTENDU QUE le D^r Luc Deschênes a été nommé membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé par le décret numéro 510-2004 du 2 juin 2004, que son mandat expirera le 1^{er} juin 2006 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE les consultations requises ont été effectuées ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux :

QUE monsieur Juan Roberto Iglesias, sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux, soit nommé membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé pour un mandat de cinq ans, à compter du 3 juillet 2006 ;

QU'à titre de membre et président-directeur général de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé, monsieur Juan Roberto Iglesias reçoive, pour un maximum de sept heures de travail par jour sans excéder 150 jours par année, des honoraires calculés de la façon suivante :

— maximum de l'échelle de traitement applicable à un sous-ministre à contrat du niveau 4 + 20 % pour compenser l'absence d'avantages sociaux ÷ 261 jours ouvrables ÷ 7 heures par jour ouvrable ;

QUE pour la durée du présent mandat, monsieur Juan Roberto Iglesias reçoive une allocation mensuelle de 920 \$ pour ses frais de séjour à Montréal ;

QUE monsieur Juan Roberto Iglesias soit remboursé, sur présentation de pièces justificatives, des dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions jusqu'à concurrence d'un montant annuel de 4 830 \$ conformément aux règles applicables aux dirigeants d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 1308-80 du 28 avril 1980 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées ;

QUE monsieur Juan Roberto Iglesias soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions conformément aux règles applicables aux dirigeants d'organismes et arrêtées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983 compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46281

Gouvernement du Québec

Décret 396-2006, 17 mai 2006

CONCERNANT la nomination de monsieur Roger Paquet comme sous-ministre du ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Roger Paquet, sous-ministre associé au ministère de la Santé et des Services sociaux, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre de ce ministère, administrateur d'État I, au salaire annuel de 181 982 \$, à compter du 3 juillet 2006 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à

contrat s'applique à monsieur Roger Paquet, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

46282

Gouvernement du Québec

Décret 397-2006, 17 mai 2006

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jacques Cotton comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jacques Cotton, directeur général du Centre de santé et de services sociaux de Laval, soit engagé à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux pour un mandat de quatre ans à compter du 29 mai 2006, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

Contrat d'engagement de monsieur Jacques Cotton comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat monsieur Jacques Cotton, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, il exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.